



MUNICIPALITE

CORAT RIVIERA

**Commission consultative régionale pour
l'aménagement du territoire**

Rapport d'activités 2003

CORAT RIVIERA

Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire

RAPPORT D'ACTIVITES 2003

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix Municipalités du district, sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux Municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes du district responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services d'urbanisme des trois grandes communes, d'une architecte-urbaniste et du préfet. Pour la présente législature, elle est présidée par M. Jean-Pierre Allegra, conseiller municipal à Corseaux.

Afin de répondre aux objectifs définis par les Municipalités et d'assurer un suivi régulier, la CORAT nomme parmi ses membres un bureau exécutif, ainsi que des groupes de travail spécifiques chargés de suivre les dossiers les plus importants. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement tenus au courant des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITES 2003 CORAT PLENIERE

Au cours de l'année 2003, la CORAT plénière s'est réunie à trois reprises. Le bureau exécutif, quant à lui, n'a pas été activé.

Dans ce cadre, ont été abordés principalement les sujets suivants : suite du plan directeur régional (PDR), les équipements sportifs, les SIT, la Commission technique intercommunale, le Bus du Petit Prince, les Transports publics, l'aménagement de la RC 780.

Les séances de la CORAT plénière sont également l'occasion de faire une information large sur les différentes planifications en cours, ou en projet, dans les dix communes du district.

Plan directeur régional

Suite à l'adoption du PDR en novembre 2002, la CORAT a transmis à chaque Municipalité un tableau synoptique "PDR-Adoption par les conseils communaux", ainsi que les "Réponses aux vœux des conseils communaux du district de Vevey", ceci pour diffusion dans leurs conseils communaux respectifs.

En outre, le site internet www.regionriviera.ch a été actualisé en avril 2003, afin d'intégrer les modifications intervenues entre la consultation publique du PDR et son adoption par le Conseil d'Etat. Cette mise à jour a fait l'objet d'un mandat à l'extérieur.

Commission technique intercommunale

Pour rappel, la Commission technique intercommunale (CTI) est rattachée à la CORAT et rassemble l'ensemble des techniciens communaux du district de Vevey et services d'urbanisme des villes, y compris Lutry et Villeneuve. Cette commission est présidée par le technicien ou le chef de service de la commune hôte, sur la base d'un tournus pré-établi.

La première année de pratique de la CTI a révélé les difficultés qu'elle a rencontrées à s'orienter vers de nouvelles missions, en relation avec la mise en œuvre du PDR. En effet, les préoccupations techniques ont pris le pas sur des réflexions plus stratégiques en amont. A cet égard, la CTI a souhaité que la CORAT précise ses attentes de manière plus ciblée. Quelques délégués participeront à ce sujet à la prochaine séance de la CTI au début 2004 pour examiner ensemble les possibilités d'évolution de cette commission.

Bus Petit Prince

Lancé en 1998 par la CITRAP (communauté d'intérêts pour les transports publics), en collaboration avec les VMCV et avec l'appui des communes, le bus du Petit Prince a rapidement fait la preuve qu'il répondait à un véritable besoin dans la région.

Le bus est géré par les VMCV depuis septembre 2000.

Le soutien des communes du district de Vevey, ainsi que celui de la commune de Villeneuve, a été renouvelé fin 2003, pour la période allant du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004, aux mêmes conditions que celles de l'année précédente, fort de l'efficacité de ce service dans la région. Pour rappel, il s'agit de la prise en charge des frais d'exploitation du bus, non couverts par les recettes de billetterie.

En outre, la démarche de prolongement de la ligne sur la Veveyse fribourgeoise (Attalens, Bossonens) est à bout touchant.

ACTIVITES 2003 DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail "Transports publics"

En 2003, le groupe de travail "Transports publics", présidé par M. Ernest Cardis, Syndic de St-Légier-La Chiésaz s'est réuni à plusieurs reprises et est pratiquement arrivé au bout de ses négociations avec la Romande Energie. Les Municipalités devraient être informées de façon détaillée et consultées courant 2004.

Groupe de travail Transports

Ce groupe de travail n'a pas été activé en 2003, mais il s'est constitué de façon mixte par des politiques et des représentants des diverses sociétés de transports. Il devrait être opérationnel dès 2004, en particulier pour aborder la problématique de la communauté tarifaire.

Groupe de travail "Equipements sportifs"

Le groupe de travail (GT) susmentionné est présidé par M. Ducraux, conseiller municipal à Vevey. Il s'est réuni à quatre reprises en 2003 et s'est consacré à la poursuite des études pour la mise en place de trois nouvelles infrastructures de football dans le district de Vevey. Pour mémoire, les sites retenus sont ceux de La Veyre et de Praz Dagoud, sis sur la commune de St-Légier-La Chiésaz et de La Farraz ou Gérénaz, sis sur la commune de La Tour-de-Peilz.

Le GT s'est attaché à chercher une clé de répartition financière pour la réalisation de ces infrastructures qui soit admise par l'ensemble des dix communes du district. Les Municipalités ont été consultées à ce sujet à deux reprises, suite à des divergences exprimées, à la fois sur l'intérêt régional de telles infrastructures et sur les variantes de clé de répartition proposées.

En final, 9 des dix Municipalités se sont prononcées en faveur de la variante A 10, qui pour mémoire est basée sur le lieu de domicile des joueurs du club, principal utilisateur des installations. En outre, plusieurs Municipalités ont manifesté leur souhait de confier au GT la

tâche d'entreprendre une réflexion régionale sur les équipements sportifs, avec un périmètre élargi vers la basse plaine du Rhône, voire la veveysse fribourgeoise.

Afin de mener à bien la suite des démarches, un sous-groupe de travail (S-GT) a été constitué, chargé d'établir un planning des travaux et des montants, y compris les montants d'études. Composé de MM. Allegra (président de la CORAT), Ducraux, de Gautard et Piguet (communes territoriales et propriétaires), ce S-GT s'est réuni plusieurs fois au cours du deuxième semestre 2003.

Après avoir établi un cahier des charges, le S-GT a procédé au choix de 7 bureaux d'architectes de la région, qui ont été invités à présenter une offre d'honoraires pour réaliser les phases d'avant-projet et de projet. Sur cette base, deux bureaux ont été retenus, l'un pour le site de La Veyre et l'autre pour le site de Praz-Dagoud.

Avant l'attribution officielle des mandats par les communes propriétaires des terrains (St-Légier-La Chiésaz et Vevey), les 9 Municipalités favorables à ces projets ont été consultées début 2004 pour le lancement des études et leur financement.

Vevey, mars 2004
SAI-LMS